



## **CIRCULAIRE N° 2680 DU 20/04/2009**

<b>CIRCULAIRE</b>	Informative	Administrative	Projet
<b>OBJET</b>	<b>DÉVELOPPER DES PARTENARIATS ENTRE ÉCOLES BELGES AXÉS SUR LA RÉALISATION DE PROJETS COMMUNS – APPEL À PROJETS</b>		
<b>DESTINATAIRE</b>	Direction	Fondamental et secondaire	
<b>RÉSEAUX</b>	Tous		
<b>PÉRIODE</b>	2009-2010		
<b>ÉMETTEUR</b>	Administration - Direction générale de l'Enseignement obligatoire		
<b>SIGNATAIRE</b>	Lise-Anne HANSE		
<b>CONTACT</b>	Christelle Ladavid (02 690 83 59, <a href="mailto:christelle.ladavid@cfwb.be">christelle.ladavid@cfwb.be</a> )		
<b>DOCUMENTS À RENVOYER</b>	<b>OUI</b>		
<b>DATE LIMITE D'ENVOI</b>	<b>23 octobre 2009</b>		
<b>NOMBRE DE PAGES</b>	4 pages et 1 annexe		
<b>MOTS-CLÉS</b>	Appel à projets – Partenariat – Projet commun – Mixité sociale et culturelle - Ouverture aux cultures		

- À Madame la Ministre, membre du Collège de la Commission communautaire française, chargée de l'Enseignement ;
- À Madame et Messieurs les Gouverneurs ;
- À Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Pouvoirs de tutelle des Communes ;
- Aux Pouvoirs Organisateurs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécial subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Chefs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécial organisés ou subventionnés par la Communauté française;
- Aux Organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs.

**Pour information :**

- Au service général de l'Inspection ;
- Aux organisations syndicales ;
- Aux Associations de Parents.

Madame, Monsieur,

Pour la deuxième année consécutive, je vous invite à prendre connaissance de l'**appel à projets** suivant **visant à développer des actions de coopération entre écoles belges de milieux socio-culturels contrastés**.

## 1. Cadre

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre du *Programme d'action gouvernemental pour la promotion de l'égalité femmes-hommes, de l'interculturalité et de l'inclusion sociale* adopté par le Gouvernement de la Communauté française en février 2005.

Sa mise en place poursuit principalement **trois objectifs** :

- Promouvoir la mixité sociale et culturelle dans et à travers l'enseignement ;
- Lutter contre les préjugés ;
- Favoriser le « mieux vivre ensemble ».

L'action s'articulera autour d'un **projet commun** à définir **entre deux écoles socio-culturellement distantes** (de niveau fondamental et secondaire).

Ce projet peut impliquer des niveaux d'enseignement différents (par exemple fondamental et secondaire) ou autres.

Ce projet commun permettra l'élaboration de liens de partenariat entre les enseignants et les élèves partenaires basés sur une meilleure connaissance et reconnaissance de l'autre. Les échanges de compétences seront valorisés.

La collaboration sera assurée pendant un semestre entre les classes volontaires via l'échange de supports divers y compris via Internet.

Chaque collaboration aboutira nécessairement sur une **réalisation concrète propre** à chaque classe (ou à chaque école) et l'**organisation de plusieurs rencontres** entre les élèves concernés.

Vingt projets seront pris en considération dans ce cadre. Les projets sélectionnés auront accès à un budget de **soutien d'un montant de 1.000€** chacun pendant une année scolaire.

Chaque établissement sélectionné devra introduire un **rapport d'activités** relatif au projet à l'issue de l'année scolaire 2009-2010.

## 2. Qui peut introduire un projet ?

Cet appel à projets est ouvert aux établissements scolaires de la Communauté française, tous niveaux et réseaux confondus.

Les projets doivent être introduits et signés par les chefs d'établissement ou Pouvoirs organisateurs concernés via le formulaire prévu à cet effet.

### **3. Les critères de sélection**

Parmi les projets qui seront déposés, un budget de soutien sera octroyé aux projets qui répondent au mieux aux critères repris ci-dessous. Ceux-ci seront axés tant sur le **processus** que sur le **résultat**.

- **Objectif : Promouvoir la mixité sociale et culturelle dans et à travers l'enseignement**

*Impact :*

- Éducation du citoyen
- Ouverture culturelle
- Connaissance et reconnaissance de l'autre
- Lutte contre les stéréotypes et les préjugés
- Évolution des représentations individuelles

- **Objectif : Favoriser la rencontre, la coopération entre publics diversifiés**

- Rencontres : Élaboration de liens entre milieux socio-culturels contrastés, intérêt dégagé de l'expérience inter-individuelle
- Connaissance de l'autre : Compréhension et enrichissement mutuels - évolution positive des représentations individuelles
- Coopération : Échanges de compétences autour d'un projet commun, complémentarité - Mutualisation des apports respectifs

- **Objectif : Développer des projets communs entre les écoles en Communauté française**

- Nombre de classes et d'élèves impliqués
- Réalisations : Intérêt de la réalisation (production concrète commune) des recherches et démarches entreprises
- Pertinence et qualité des rencontres et échanges – Implication des élèves.

- **Élaboration et pertinence du projet**

- Collaboration et concertation entre enseignants des établissements associés au projet
- Formations éventuelles des enseignants porteurs du projet
- Participation éventuelle d'autres partenaires extérieurs
- Liaison au Projet d'établissement et aux objectifs du Décret « Missions »
- Sens par rapport au contexte spécifique ou local
- Articulation aux compétences de base (socles de compétences – programme)

Les dépenses en personnel et de mobilier (en ce compris informatique) ne pourront être prises en compte.

Chaque établissement est libre de présenter plusieurs projets.

## **4. Procédure de sélection**

Un **jury** sera mis en place et présidé par la Direction générale de l'Enseignement obligatoire. Il sera **composé de** :

- La chargée de mission pour l'Éducation interculturelle (DGEO) ;
- Un représentant de chaque organe de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs ;
- Un Inspecteur de l'Enseignement primaire de la Communauté française ;
- Un Inspecteur de l'Enseignement secondaire de la Communauté française ;
- Un représentant du Centre Bruxellois d'Action Interculturel (CBAI) ;
- Un représentant du CGÉ, ChanGements pour l'égalité.

Les étapes de cette procédure seront les suivantes :

**1°** Le jury recevra les **candidatures au plus tard le vendredi 23 octobre 2009**, le cachet de la poste faisant foi.

**2°** Le jury vérifiera en priorité l'adéquation du projet avec les critères tels que définis dans la présente circulaire.

**3°** Le jury communiquera les **résultats de la sélection** à partir du lundi 23 novembre 2009.

**4°** Le projet commun devra être mis en œuvre de janvier 2010 à juin 2010.

**5°** Un portefeuille de lecture sera suggéré.

**6°** Afin d'assurer un suivi optimal des projets, les lauréats pourront bénéficier d'un **accompagnement par les conseillers pédagogiques** dans le cadre de leurs missions (accompagner des groupes d'enseignants qui construisent collectivement des démarches pédagogiques). Les lauréats qui le désirent seront invités à contacter le Service / la Cellule de conseil et de soutien pédagogique de leur réseau.

En vous remerciant de votre intérêt.

La Directrice générale

Lise-Anne HANSE



**APPEL À PROJETS :**  
**« DÉVELOPPER DES PARTENARIATS ENTRE ÉCOLES BELGES AXÉS SUR  
LA RÉALISATION DES PROJETS PÉDAGOGIQUES COMMUNS »**

**Formulaire de candidature**

**Date limite : 23 octobre 2009**

À l'attention de Christelle LADAVID

Direction générale de l'Enseignement obligatoire

Rue Adolphe Lavallée, 1

1080 Bruxelles

Ⓞ En remplissant le présent formulaire, veuillez à être lisible et à compléter uniquement les espaces prévus à cet effet. Si nécessaire, vous pouvez joindre des annexes.

**Titre du projet:** \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Porteurs du projet**

**Établissement scolaire 1 :** \_\_\_\_\_

**Nom et prénom du chef d'établissement :** \_\_\_\_\_

**Niveau :** Fondamental ordinaire – Fondamental spécialisé – Secondaire ordinaire – Secondaire spécialisé

**Réseau :** CF – OS – LSC – LSNC

**Adresse :** \_\_\_\_\_

**Code postal :** \_\_\_\_\_ **Localité :** \_\_\_\_\_

**Tél. :** \_\_\_\_\_ **Fax :** \_\_\_\_\_

**Courriel :** \_\_\_\_\_

**Population scolaire :** \_\_\_\_\_

**Nom et prénom d'une personne de contact + courriel :** \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_





5. Décrivez précisément les dépenses financières que votre projet implique :

Description des dépenses	Montant en €
1.	€
2.	€
3.	€
4.	€
5.	€
<b>TOTAL</b> (soutien de maximum 1.000 €)	<b>€</b>

Si la réalisation de votre projet coûte plus de 1.000 €, précisez le coût total : \_\_\_\_\_

6. Le projet se fait-il en partenariat avec d'autres associations, organisations, ...

Si oui, lesquelles (indiquez le rôle de chacun)?

Ce projet bénéficie-t-il déjà de subventions ?

---

---

---

---

---

7. Une copie de votre projet d'établissement doit être annexée à ce formulaire.

**Signatures des deux chefs d'établissement ou Pouvoirs organisateurs concernés et date :**

--